

Un problème avec le dialogue social ?

Résumé du Comité Social Territorial (CST) du 12 février 2024

Nous le déplorons depuis longtemps, les représentants de la collectivité ne respectent pas vraiment la parole des élus du personnel qui vous représentent.

Elle se contente d'enregistrer nos revendications sans apporter de réponses précises et sans ouvrir de véritables négociations sur des sujets concernant la vie professionnelle des agents.

- **Un nouveau cap est franchi dans la dégradation du dialogue social :** Une élue de la CGT-CRN est censurée par l'administration qui lui demande de ne pas intervenir ni voter sur un point concernant la réorganisation de sa direction, au prétexte d'un soi-disant conflit d'intérêts, qui n'existe pas dans les faits ! Du jamais vu !

Une confusion des genres, un amalgame entre le statut d'élue représentant du personnel et celui de fonctionnaire de la collectivité.

- **Le dialogue social en panne ?** La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) ne se réunira que 3 fois pour 2024, soit un temps consacré phénoménal de **6 secondes 48 consacrées par agent** alors que le mal-être au travail est en augmentation constante dans cette collectivité.
- **Réorganisation des services:** Le projet de réorganisation d'une direction qui a fait l'objet de la censure d'une de vos élues représentant du personnel avait été inscrit à l'ordre du jour du CST du 2 octobre 2023, puis retiré de l'ordre du jour, pour être inscrit de nouveau à celui du 12 février 2024... Quel crédit attribuer à ce tour de passe-passe ?

Pour poursuivre sur le chapitre des réorganisations perpétuelles des services, la CGT-CRN déplore une fois de plus l'absence de concertation des agents concernés et le recours à des cabinets d'experts alors que ces études pourraient être menées par des ressources internes.

- **Campagne de déprécarisation:** La commande initiale annoncée par le Président de région lors du dernier CST de l'année 2023 est claire : « seront stagiairisés les agents dont la durée des contrats arrive à la fin des 3 ans au 31 août 2024 et dont la manière de servir est satisfaisante .Ce plan de déprécarisation devrait s'achever à la rentrée 2025 ».

Mais l'administration décide d'outrepasser ces directives et sort du chapeau un nouveau critère de présence effective sur une période de référence.

La CGT-CRN s'oppose vivement à ce critère sans fondement et discriminatoire et veillera à la mise en œuvre la plus juste de cette campagne de déprécarisation !

- **Attribution des titres-restaurant :** C'est suite à l'action de la CGT par les courriers individuels des agents que la collectivité se voit dans l'obligation d'attribuer les tickets restaurant à tous les agents des lycées lors des périodes de permanences

Toutefois nous revendiquons toujours une attribution des tickets restaurant pour les agents administratifs du site de Rouen en télétravail.